

DÉCISION N°2025-05

Portant sur la signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la gestion de l'Accueil de loisirs et du Multi accueil « Trottinette »

Le Maire de la commune de Valdahon,

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 septembre 2025, autorisant Madame le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la gestion de l'Accueil de loisirs et du Multi Accueil « Trottinette »

VU la convention signée le 26 septembre 2025,

Considérant qu'il convient de régulariser la valorisation de la mise à disposition des locaux communaux sans modifier les conditions financières de la convention

DÉCIDE

Article 1er : Le Maire est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention susvisée, annexé à la présente décision.

Article 2 : La présente décision sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée selon les modalités en vigueur.

Valdahon, le 20 novembre 2025



Le Maire,
Sylvie LE HIR